

**COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS  
PROCÈS-VERBAL 1 SEPTEMBRE 2020**

**Les membres du Comité de vigilance du site LET de Saint-Étienne-Des-Grès se sont réuni le 1 septembre 2020 à 19h à l'Hôtel de ville de Saint-Étienne-Des-Grès**

Étaient présents :

Marc Bastien, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès  
Véronique Dugré, Groupe Place du moulin  
Jean-Yves Guimond, Coopérative PHÉNIX  
Réal Pellerin, Citoyen de Saint-Étienne-des-Grès  
Pierre Tardif, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Était absent :

Michel Bourassa, MRC de Maskinongé  
Lauréanne Daneau, Conseil régional de l'environnement Mauricie

Ressource externe : Danielle Larose, secrétaire et modératrice du comité de vigilance

Invités : Mme Julie Bourassa, M. Sc., chef de service environnement  
M. Stéphane Comtois, ing., directeur opérations & infrastructures

**1. Mot de bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la réunion à 19h. Il souhaite à tous la bienvenue dans les circonstances inhabituelles de l'état d'urgence sanitaire pour cause de pandémie du au COVID -19.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par le président, il est proposé par monsieur Réal Pellerin et appuyé par monsieur Pierre Tardif d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts suivants :

7. 2 Écocentre

11.1 Rencontre annuelle de la Régie

11.2 Appel d'offre dans le cadre du nouveau PGMR (Plan d'action des matières résiduelles)

11.3 Évaluation PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles)

Adopté par les membres.

Comité de vigilance LET Saint-Étienne-des-Grès\_Procès-verbal 2020/09/01\_NON  
ADOPTÉ

### 3. Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2020

Le président demande si tous ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion et s'ils sont prêts à l'adopter. Me Larose rappelle que c'est le même procès-verbal qui a préalablement été autorisé par les membres en février 2020. Il est proposé par Marc Bastien et appuyé par Véronique Dugré d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté par les membres.

#### 3.1 Suivi du P.V. du 21 janvier (Cf Tableau en annexe)

Extraits du procès-verbal	Notes et commentaires
<b>4. Dépôt des avis de non-conformités</b> En attente de la réponse du MELCC sur la conformité des pompes des puits	Ce point sera discuté à l'ordre du jour
<b>7. Collecte sélective et valorisation</b>	
<b>Réponse de la demande de subvention</b> <b>Dépôt étude détaillée (compostage/biogaz)</b> <b>Nouvelle politique de gestion des matières résiduelles avec modalités de financement</b>	Ce point sera discuté à l'ordre du jour
<b>8.1 Biogaz</b> Le projet sera déposé au Comité	Ce point sera discuté à l'ordre du jour
<b>8.2 Captage des liximats</b> Essaie sur la technologie d'évacuation des boues	Ce point sera discuté à l'ordre du jour
<b>9. Actualités</b> <b>9.1 Entente avec La Tuque</b>	L'entente sur les matières résiduelles et le recyclage pour une durée de cinq ans a été signée ce printemps avec la municipalité de La Tuque.
<b>10. Mandat de surveillance du site de compostage</b>	Le mandat se poursuit. Pour l'instant la Régie n'a pas eu à déposer sa demande dans laquelle elle devra identifier le comité.
<b>11. Écocentre</b> <b>Demande</b> <b>Décision sur le centre de tri</b> <b>Composition du Comité</b>	Ce point sera discuté à l'ordre du jour  Ce point sera discuté à l'ordre du jour  Ce point sera discuté à l'ordre du jour

#### **4. Dépôt des avis de non-conformités**

Stéphane Comtois rend compte :

- Il y a eu des inspections du ministère de l'environnement sans dépôt de nouvel avis de non-conformité.
- Une note technique a été déposée confirmant qu'une seule pompe est suffisante.
- Une surveillance accrue de l'échappement du biogaz de la cellule 1 a permis de constater que la membrane du bas ne s'appuyait pas sur celle du haut. Une fois la réparation effectuée, le problème d'échappement du biogaz fut réglé. Une vérification sera faite aux membranes 2 et 3 en 2021.

#### **5. Dépôt du registre des plaintes d'odeurs**

Stéphane Comtois rend compte :

- Une seule plainte a été reçue pendant la période de la canicule. L'odeur provenait des étangs aérés de la municipalité.
- Les relevés des odeurs se poursuivent après avoir été interrompus pendant le plus fort du confinement entre le 25 mars et le 19 mai pour cause de la pandémie COVID -19.

#### **6. Dépôt du registre des matières reçues**

Monsieur Pierre Tardif fait circuler les documents des matières reçues et le document sera déposé sur l'intranet prochainement.

Les résultats sont conformes aux prévisions à quelques 1 500 tonnes près. Actuellement le registre inscrit 87 000 tonnes et les prévisions de 154 000 pour la fin de l'année sont maintenues.

Le centre de tri ayant été fermé 3 mois, pour cause de pandémie, les données ne sont pas disponibles actuellement. La compilation est en cours et les résultats devraient être disponibles d'ici la fin de l'année. Il n'y a pas d'écart substantiel entre les prévisions et le réel à prévoir. Pendant le confinement les gens ont fait du ménage et ont continués à disposer des biens.

#### **7. Collecte sélective et valorisation**

##### **7.1 Matières organiques**

Le processus pour l'obtention d'une subvention pour le centre de compostage se poursuit. La première étape a été franchie, la Régie a reçu la confirmation de son éligibilité. La prochaine étape est de définir précisément le projet (technologie,

immobilisation, coûts). La Régie a choisi d'agir avec un partenaire privé en créant une société d'économie mixte. L'appel de candidature se fera en octobre. Une fois le partenaire retenu, à l'hiver 2021, s'amorcera la démarche juridique de la création d'une société d'économie mixte, le choix de la technologie et la finalisation du plan d'affaires (étapes de réalisation, budget détaillé, échéancier précis). L'échéancier est en 2023-2024. La subvention serait autour de 70% d'un projet estimé à entre 35 et 45 millions. L'échéancier de la 3<sup>e</sup> voie prévu à la politique en gestion des matières résiduelles est 2025.

Actuellement l'équipe de la Régie ont des échanges avec d'autres personnes qui gèrent des projets semblables dont celui de la ville de Varennes.

## **7.2 Centre de tri**

Les activités du centre de tri ont cessé en janvier dernier et pour une période de 9 semaines, le temps d'effectuer les réparations sur la toiture. Pendant cette période, les matières étaient transférées dans l'ancien centre de dépôt de matériaux de Matrec à Pointe-du-Lac. De là, la matière était transportée vers d'autres recycleurs des régions de Montréal, Outaouais, Montérégie (Granby). Les coûts seront assumés par les assurances. Il y aura sans doute un impact financier sur les ristournes de 2022 qui est actuellement inconnu car le système de redevance est en révision.

## **8. Suivi environnemental**

### **8.1 Biogaz et suivi du projet de raffinage**

Pierre Tardif expose que deux firmes ciblées, ont déposé une proposition pour la construction, les opérations et l'entretien du système. L'une d'entre elle a été retenue et les négociations se sont déroulées au cours de l'hiver. Comme le système générera des revenus, la Régie n'avait pas l'obligation de procéder par appel d'offre public. Le contrat devra cependant être approuvé par le ministre du MAMH. L'autorisation pour la signature du contrat devrait être obtenu au cours du mois de septembre. L'annonce du partenaire se fera une fois que l'entente sera officielle.

L'échéancier est le premier trimestre de 2022.

La Régie a une entente avec Énergir pour l'achat du biogaz produit.

### **8.2. Système de traitement des lixiviats**

Stéphane Comtois rend compte que le système de traitement du lixiviats Écothor qui a été testé en juillet 2019 est fonctionnel. Le système fonctionne bien et il retire assez de zinc pour rendre l'eau traité dans les normes prescrites. Sauf que le système générait une quantité de boue. Les dernières modifications seront finalisées pour stabiliser le pH.

### **8.3. Niveau de concentration de méthane**

Stéphane Comtois rend compte qu'il y a eu deux dépassements de plus de 500 ppm mais en bas de 1 000 ppm. Ces dépassements ont eu lieu lors de la mesure de concentration de méthane à la surface du LET. Ce niveau plus élevé s'explique du fait que lors de l'inspection des surfaces de la cellule 2, des changements de tête de puits étaient en cours et que lors de la construction de la cellule 5b, le gaz a pu s'échapper le temps de souder les membranes reliant la cellule 4 à la cellule 5.

### **8.4 Dépôt du rapport annuel 2019 soumis au MELCC**

Julie Bourassa informe que le document a été déposé. Stéphane Comtois répond aux questions concernant le délai des travaux dus au retard dans la livraison des membranes par les fournisseurs.

## **9. Proposition pour la nomination des membres du Comité**

Me Larose rend compte de ses discussions avec monsieur Guimond et sa consultation auprès de madame Lauréanne Daneau sur les options envisagées afin de désigner les membres du Comité dont les mandats sont arrivés à échéance. Après discussion une résolution est adoptée.

*Étant donné le contexte actuel résultant du décret l'état d'urgence sanitaire;  
Étant donné la difficulté de tenir une assemblée par les moyens techniques avec les citoyens;*

*Il est proposé par Réal Pellerin, appuyer par Véronique Dugré que les mandats des membres soient prolongés et qu'une assemblée sera organisée dans les meilleures délais suivant la levée du décret.*

Adopté par les membres

### **9.1 Démission de monsieur Réal Pellerin**

Monsieur Pellerin remet sa démission. Les membres le remercient pour toutes ces années de présence active au sein du Comité.

### **9.2 Remplacement au poste devenu vacant**

En remplacement au poste de monsieur Pellerin, il est proposé par Jean-Yves Guimond, appuyé par Véronique Dugré d'inviter monsieur Groleau à déposer sa candidature. Sa nomination prendra effet au moment de l'acceptation par les membres.

## **10. Actualités**

Comité de vigilance LET Saint-Étienne-des-Grès\_Procès-verbal 2020/09/01\_NON  
ADOPTÉ

Le ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques a annoncé une nouvelle politique cet été.

La stratégie de valorisation des matières organiques a été déposée en juillet. Elle contient un fort incitatif à augmenter la valorisation.

Il est prévu que le fonds vert permettra le financement des nouvelles initiatives de valorisation.

## **11. Varia**

Question sur l'épisode de la présence de matières radioactives à l'entrée du site : La solution a été d'attendre que la radioactivité descende.

Réponses aux questions de monsieur Guimond :

- l'ancienne ressourcerie est démantelée pour faire place à l'infrastructure du biogaz;
- le reboisement sur le site a été effectué, à l'endroit où les arbres avaient été coupés;
- Si Matrec utilise le site c'est qu'il fait affaire dans le secteur Des chenaux. La Régie a également des contrats avec Islet et La Tuque.

### **11.1 Rencontre annuelle de la Régie**

Est-ce qu'il y aura un volet sur l'Économie circulaire?

Réponse : Oui. Plusieurs activités se réalisent selon les principes de l'économie circulaire dont le nouvel écocentre à Shawinigan.

### **11.2 Appel d'offre dans le cadre du nouveau PGMR (Plan d'action des matières résiduelles)**

Solinov consultant en environnement a le mandat. C'est cette firme qui avait réalisé l'ancien plan. La planification est commencée. Le plan de 7 ans devrait être adopté en 2022.

### **11.3 Évaluation PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles)**

Ce point n'a pas été spécifiquement traité.

## **12. Prochaine rencontre et fin de la rencontre**

La prochaine rencontre est fixée au mardi 8 décembre 2020

## **13. Levée de la rencontre**

Le Président lève la séance à 20 h 26 sur proposition de Marc Bastien, appuyée par Pierre Tardif.

Danielle Larose  
Secrétaire du Comité

Comité de vigilance LET Saint-Étienne-des-Grès\_Procès-verbal 2020/09/01\_NON  
ADOPTÉ